

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Collège Sévigné et de ses étudiants dans le cadre de la vente des préparations suivantes : Préparation aux concours de l'enseignement et aux certifications complémentaires, D.E. Devenir enseignant, Éducation plurilingue, préparation aux concours d'entrée des grandes écoles de cinéma, préparation au concours de l'École du Louvre.

Toute prestation accomplie par le Collège Sévigné implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### Article 2 Présentation des produits

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées dans la rubrique "Catalogue des formations" de notre site. Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel. La responsabilité du Collège Sévigné ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Tous les textes et images présentés sur le site du Collège Sévigné sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle ; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

### Article 3 Durée de validité des offres de vente

Les tarifs du Collège Sévigné sont valables pour une session universitaire.

Les préparations sont proposées à la vente jusqu'aux 30 octobre de l'année en cours. En cas de commande d'une formation devenue indisponible, l'étudiant sera informé de cette indisponibilité, dans les meilleurs délais, par courrier électronique ou par courrier postal.

### Article 4 Prix des produits

La rubrique " Inscription " de notre site indique les prix en euros nets de taxes. Le Collège Sévigné en tant qu'association loi 1901, est exonérée des impôts commerciaux.

Le Collège Sévigné se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les formations commandées sont facturées au prix en vigueur lors de l'enregistrement de l'inscription.

Les tarifs proposés ne comprennent pas les remises que le Collège Sévigné serait amené à octroyer.

Remises :

- Remise de 15% sur le tarif de base pour une deuxième inscription consécutive.
- Remise de 30% sur le tarif de base le plus bas pour une inscription à deux préparations simultanées.

Les remises ne sont pas cumulables.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

## **Article 5 Commande**

L'étudiant confirme sa préinscription lorsqu'il valide la déclaration sur l'honneur en bas de la page du formulaire après avoir accepté les présentes conditions de vente.

La préinscription est validée lorsque l'étudiant règle l'acompte et envoie le formulaire SEPA complété (ou règle comptant son inscription).

Le Collège Sévigné confirme l'inscription par courrier électronique ; cette information reprend le droit de rétractation du client.

Toute diffusion et/ou revente des cours ou des codes d'accès au site sont interdites sous peine de poursuites.

Les données enregistrées par le Collège Sévigné constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Celle-ci est archivée par le Collège Sévigné dans les conditions et les délais légaux ; le client peut accéder à cet archivage en contactant le secrétariat des étudiants.

## **Article 6 Modalités de paiement**

Le règlement des préparations s'effectue par prélèvement bancaire dans le cas de paiement échelonné ou par virement bancaire dans le cas de paiement comptant.

Lors de la préinscription, l'étudiant qui a choisi un paiement échelonné devra verser un acompte selon la formation choisie, le solde devant être payé en 6 ou 10 fois (pour les inscriptions antérieures au 31 août) à compter de fin septembre.

Passé le délai de rétractation, l'inscription entraîne obligatoirement le paiement de la totalité de la formation.

## **Article 7 Délai de rétractation**

L'étudiant dispose d'un délai de quatorze jours francs, à compter de la confirmation de son inscription, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Les frais de retour des envois de cours sont à sa charge. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas d'exercice du droit de rétractation, la société rembourse l'étudiant de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

## **Article 8 Accès au cours**

Les inscriptions sont ouvertes début avril de chaque année.

Les codes d'accès sont envoyés par courrier électronique dès que l'inscription est validée.

Pour les étudiants qui ont opté pour l'impression et l'envoi des cours à domicile (facultatif), les cours des questions/auteurs reconduits sont envoyés dans les 15 jours qui suivent la validation de l'inscription à partir du mois de mai. Un second envoi intervient en juin/juillet et ensuite 2 envois par mois sont faits de septembre à mars, selon un planning d'envoi mis en ligne dans l'espace privé des étudiants.

## **Article 9 Relations clients - Service après-vente**

Pour toute information, question ou réclamation, l'étudiant peut s'adresser du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h au secrétariat des étudiants du Collège Sévigné

Adresse : 39 rue Henri Barbusse – 75005 PARIS

Tél : 01 53 19 07 48

Courriel : [accueilsup@collegesevigne.fr](mailto:accueilsup@collegesevigne.fr)